

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2021347CS0401**

Comité Syndical du 13 décembre 2021

**Date de convocation : 1^{er} décembre 2021
Date d'affichage : 14 décembre 2021**

OBJET : Budget principal 2021 : admission en non-valeur.

L'an deux mille vingt-et-un, le treize du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Jean REVEREAULT.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	49
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Les mesures sanitaires contre la Covid-19 mises en place pour la tenue de la réunion :

1. Demande du Pass Sanitaire à l'entrée de la salle
2. Distribution de gel aux délégués par une collaboratrice du SDEG 16, dès l'entrée de la salle
3. Port du masque obligatoire
4. Gel hydroalcoolique à plusieurs endroits dans la salle
5. Sièges installés à plus d'un mètre de distance
6. Distribution avec des gants à chaque délégué de crayon pour les signatures du registre et documents

7. Désinfection du micro après chaque utilisation
8. Aucun cocktail organisé après la réunion.

Le Président demande à Madame Brigitte FOURE, 4^{ème} vice-Présidente, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Brigitte FOURE

Expose :

- Que Monsieur le Payeur Départemental a informé le Président qu'il n'a pu recouvrer les titres mentionnés ci-après.
- Qu'il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres.
- Que l'état de la créance irrécouvrable est le suivant :

Exercice	N° des titres	Désignation du redevable	Montant €	Motif
2019	527	Commune de Poullignac (cotisation EP)	0,06	Montants inférieurs au seuil de poursuite
2020	525	Commune de Saint Quentin sur Charente (cotisation EP)	0,60	
2020	1110	Inéo Aquitaine (rachat cuivre)	0,10	
2021	534	Commune de Mouthiers sur Boême (cotisation EP)	0,20	
2021	551	Monsieur Laurent Delaunay (alimentation électrique lotiss privé)	0,02	
Montant total			0,98	

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable de prévoir la somme de 0,98 € à l'article 6541 du budget principal 2021.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**54 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Accepte la proposition** telle que présentée.
- **Décide** de prévoir la somme de 0,98 € à l'article 6541 du budget principal 2021.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.